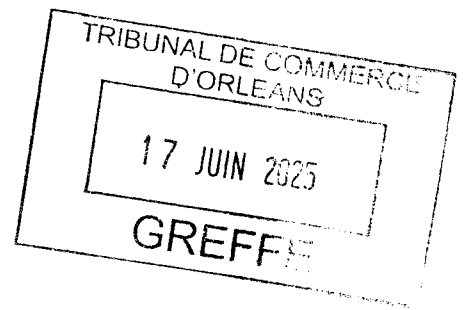


Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/06/2025 - 5371 - 2022 B 00813 - 912 854 197 - 2KA





**2KA**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 71 Quater route d'Orléans**  
**45130 SAINT-AY**  
**912 854 197 RCS ORLEANS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES  
ASSOCIÉS DU 12 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 12 mai,  
A 15 heures,

La Société Groupe K,  
demeurant 237 Rue Marcelin Berthelot 45400 FLEURY LES AUBRAIS,  
propriétaires de 3 000 parts sociales  
représentée par son Président, Monsieur Nordine KORCHI

Monsieur Franck AMQUROUX,  
demeurant 71 Quater route d'Orléans 45130 SAINT AY,  
propriétaires de 500 parts sociales

Monsieur Redouane KAJEIOU,  
demeurant 11 Rue Provençal de Saint Hilaire 45100 ORLEANS,  
propriétaires de 500 parts sociales

Monsieur Mehdi KORCHI,  
demeurant 4 Rue Henry Troyat 45400 ORLEANS,  
propriétaires de 1 000 parts sociales

Associés et président de ladite Société,

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de président de la Société, Monsieur Franck AMOUROUX, associé, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

**2. A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Les associés approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Les associés prennent acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.



## DEUXIEME DÉCISION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 89 031,32 euros de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur (N-1)	19 404,65
Reserve légale	5 000,00
Autres Réserves	64 626,67

Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

## TROISIEME DÉCISION

Les associés déclarent qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Monsieur Franck AMOUROUX, met à disposition de la Société des locaux sis 71 Quater route d'Orléans 45130 SAINT AY à titre gratuit.
- Un compte courant non rémunéré est ouvert dans les livres de la Société au nom de Monsieur Franck AMOUROUX, associé. Au 31 décembre 2024, ledit compte présentait un solde créditeur de 8 487,68 euros.
- Un compte courant non rémunéré est ouvert dans les livres de la Société au nom de Monsieur Nordine KORCHI associé. Au 31 décembre 2024, ledit compte présentait un solde créditeur de 235 676,87 euros.
- Un compte courant rémunéré est ouvert dans les livres de la Société au nom de la Société Groupe K. Au 31 décembre 2024, ledit compte présentait un solde créditeur de 59 461,27 euros.
- Un compte courant non rémunéré est ouvert dans les livres de la Société au nom de Monsieur Redouane KAJEIOU, associé. Au 31 décembre 2024, ledit compte présentait un solde de 0,00 euros.
- Un compte courant non rémunéré est ouvert dans les livres de la Société au nom de Monsieur Mehdi KORCHI, associé. Au 31 décembre 2024, ledit compte présentait un solde de 0,00 euros.
- Un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 140 000,00 euros consentie par Monsieur Nordine KORCHI et la Société 2KA pour l'exercice 2022-2023 a été repris en totalité sur l'exercice 2024 et n'est plus à l'ordre du jour.

## QUATRIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.


GROUPE K  
Représentée par Monsieur Nordine KORCHI



Monsieur Redouane KAJEIOU



Monsieur Franck AMOUROUX



Monsieur Mehdi KORCHI



Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2KA</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>71 QUATER ROUTE D'ORLEANS 45130 SAINT-AY</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>18</b>						
Numéro SIRET * <b>9 1 2 8 5 4 1 9 7 0 0 0 1 5</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le. <b>31122024</b>						
		N-1 <b>31122023</b>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	83 716	AC	41 068	42 647	59 390
		Frais de développement *	CX		CC			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	29 500	AG	14 750	14 750	20 650
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	62 815	AS	16 945	45 870	59 539
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 314 418	AU	276 574	1 037 845	1 127 317
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	42 426	BI		42 426	42 426	
<b>TO TAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>1 532 875</b>	<b>BK</b>	<b>349 337</b>	<b>1 183 537</b>	<b>1 309 323</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BN			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	2 729	BU		2 729	1 933	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 590	BW		2 590		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	75 449	BY	2 710	72 739	22 914
		Autres créances (3)	BZ	34 504	CA		34 504	51 260
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Disponibilités		CF	20 226	CG		20 226	11 916	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	62 529	CI		62 529	60 848	
	<b>TO TAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>198 027</b>	<b>CK</b>	<b>2 710</b>	<b>195 317</b>	<b>148 871</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1 730 902</b>	<b>CA</b>	<b>352 047</b>	<b>1 378 854</b>	<b>1 458 194</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2KA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 50 000 ..... )	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	(19 405)	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>89 031</b>	<b>(19 405)</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>119 627</b>	<b>30 595</b>
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	693 326	845 113
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	303 626	243 130
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	209 647	318 284
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 628	21 072
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>1 259 227</b>	<b>1 427 599</b>	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 378 854</b>	<b>1 458 194</b>	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	719 933	1 427 599	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.